



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE
DE
MARCILLAC - VALLON
12330

TRANCHE 4 – ECLAIRAGE PUBLIC

Actualisée le 05/12/2023

Points clés

Maitre d'ouvrage délégué par la commune de Marcillac-Vallon	SIEDA
Démarrage du projet	juin 2024
Durée prévisionnelle du projet	1 an
Fin prévisionnelle des travaux	Juin 2025
Contrats	PVD / ORT / BCO / CPAT
Coût prévisionnel	95 000 € HT
Financeurs	ÉTAT
Partenaires	SIEDA
Objectif	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE



Financeurs / Partenaires

Financeurs	Subventions attribuées / Participations
ÉTAT	Dossier en cours de préparation
SIEDA	Dossier en cours de préparation
MARCILLAC-VALLON	La participation sera indiquée après instruction de l'ensemble des dossiers ci-dessus

Présentation

La rénovation de l'éclairage public de Marcillac-Vallon est un projet qui s'étale sur 6 tranches.

Avant travaux, l'éclairage était à 80 % en sodium et plus de 40 % de ce dernier avait plus de 20 ans. Une petite partie existante est en LED à hauteur de 7 %.

Le but est de remplacer les 457 points lumineux de la commune d'une puissance moyenne de 100 W par un éclairage LED d'une puissance moyenne de 40 W dimmable. La tranche 1 à 3 ont déjà permis de remplacer 192 points lumineux.

Les luminaires remplacés sont également différents en fonction des localisations :

- Luminaire de type Exio (marque Rohl) pour les routes,
- Caro (marque Rohl) pour les lotissements,
- Light 803 (marque Neri) pour la partie centre historique et faubourg.

Dans le cadre de cette rénovation d'éclairage, l'ensemble des armoires électriques sont remplacées (en lien avec les normes de sécurité...).

Au final, les économies d'énergie seront de l'ordre de plus de 50% soit des réductions de consommation significatives et permettant également de réduire l'impact sur l'environnement.

Au fur et à mesure de l'exécution de chacune des tranches, l'intensité de la lumière pendant les périodes creuses de la nuit (23h à 5h) est modifiée (permettant ainsi de faire des économies supplémentaires).

La tranche 4 concerne 124 points lumineux à remplacer. Ils sont répartis dans les zones ci-dessous :

Tranche 4	
- Maison France Service (2)	- Vallée du Cruou et Avenue des Prades (15)
- Partie faubourg, Avenue de Malvies et lotissement Las Loyes (29)	- Lotissement Las Loyes (10)
- Zone artisanale du Cambou (1)	- Hameau et lotissement de Malvies (22)
- Lotissement des Plancats (26)	- Hameau de Baules (5)
- Parking du Pont Rouge (3)	- Ecole Jean Auzel (8)
	-Quai du Cruou (3)

L'opération commencera en 2024, réalisée par le SIEDA, maître d'ouvrage délégué.

Points forts

Réduire la consommation électrique de la commune,

Faire des économies budgétaires,

Moduler l'intensité de l'éclairage pendant la nuit (période creuse 23h à 6h),

Réduire l'impact sur l'environnement.

Contribuer à répondre à notre échelle aux objectifs nationaux et régionaux en matière de baisse de la consommations d'énergie et de la pollution lumineuse.



Réalisation

MOE

EIFFAGE

ECLAIRAGE

EIFFAGE



Intervention sur domaine public

ARRÊTÉ DE POLICE DU MAIRE (circulation – stationnement)

ARRÊTÉ DE VOIRIE (entreprise)

Liens

Planning prévisionnel